

# LA TÉLÉSANTÉ POUR LES INFIRMIERS

La **télesanté** est une forme de pratique de **soin à distance** utilisant les technologies de **l'information et de la communication**. Elle comprend : **la télémédecine**, qui regroupe les activités médicales à distance (comme la téléconsultation ou la téléexpertise) et **le télésoin** qui vous permettra d'intervenir à distance. Elle permet **d'assurer un suivi**, de requérir un avis spécialisé, de **réaliser des prestations ou des actes**, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients.

Ce développement connaît une accélération depuis ces dernières années avec l'intégration au droit commun du **remboursement des actes d'accompagnement à la téléconsultation** et de téléexpertise par l'Assurance Maladie, de l'apparition du télésoin dans la Loi de juillet 2019 et de l'avenant 9 de la convention infirmière.



L'objectif global de cette formation est de **favoriser l'appropriation des bonnes pratiques en tésanté**, pour les différents actes effectués par les infirmiers.

Cette action aidera la montée en compétence sur le champ du **numérique en santé**



## Mode

Non présentiel



## Durée

8 heures



## Financement

- FIF-PL\*
- Financement personnel



*\*sous réserve d'agrément par le FIF-PL*